



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

**Dialogue De La Tres-Saincte Vie De La Vierge Marie. De
ses eminentes perfections, & les devoirs que nous luy
deuons rendre**

Pont-A-Movsson, 1649

XXXVII. Meritoit elle mesme en dormant?

[urn:nbn:de:hbz:466:1-46934](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-46934)

vriles en faisant des hayes, & de
clotures autour de ses champs,
des ieunes arbres, qu'il a planté
pour leur seruir de deffenses, &
remparts, contre les animaux, qui
les endomageroient. Ainsi la Vie
ge aiant eu part aux miseres huma
nes, exceptez celles qui tendent im
mediatement au peché, elle les em
ploya tres-vrilement pour la sai
cteté de son ame, iusques aux actes
de manger & de dormir, que
rendoit de grand prix, & meritoit
aupres de Dieu.

XXXVII.

Meritoit elle mesme en dormant

Plusieurs deuots, & sçauans p
sonnages l'ont enseigné, d'autant
qu'il y a toute l'apparence du mo
de que son ame auoit l'usage de
son, mesme durant le sommeil
car si l'on tient que Salomon en
beau songe, auquel il demanda
Dieu, & receut le don de son
comparable sagesse, eut vn verit
ble exercice de son franc arbitre,

l'usage
de son
cert
cess
terr

S
vole
prau
lieu
com
quia
nou

la Vi
vert
prou
du ic
a eu l
de se
de se
ce pr
on
ois.

l'usage de raison, ainsi qu'il appert
de son excellent discours; qui niera
cette faueur à la souueraine Prin-
cesse, & Dame du Ciel & de la
terre?

XXXVIII.

Confirmez d'auantage cette
verité?

Si les songes mauuais procurez
volontairement par des actions de-
prauées du iour precedent, tiennent
lieu de peché; parce que ce sont,
comme dependances de la malice,
qui a precedé: pourquoy ne dirons
nous pas, que les songes qu'auoit
la Vierge prenant son repos estoient
vertueux, & sacrez, attendu qu'ils
prouenoient des saintes affectiōs
du iour passé. Et puis, si saint Iean
a eu l'usage de raison, & l'exercice
de son franc arbitre dans le ventre
de sa mere, pourquoy refusera t'on
ce priuilege à la Vierge; & ne dira-
t'on que dormant son cœur veil-